

**Arrêté n°SAGJ-24-006**

**Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 13 février 2024**

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU RENOUELEMENT PARTIEL  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR  
DE L'UFR DE DROIT, DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION  
Scrutin du 13 février 2024**

- Vu** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.719-1 et L719-2 et D. 719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-24-002 du 19 janvier 2024 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du Conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion (Scrutin du 13/02/2024) ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-24-004 du 2 février 2024 portant sur la recevabilité des candidatures dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion (Scrutin du 13/02/2024) ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-24-005 du 8 février 2024 portant sur la composition des bureaux de vote dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion (Scrutin du 13/02/2024) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-039 du 31 août 2023 du Président de l'Université portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** les statuts de l'UFR de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 23 novembre 2017 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

**Arrêté n°SAGJ-24-006**

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 13 février 2024

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE****ARRETE****ARTICLE 1 - Résultats des élections au sein du collège des usagers**

**6 sièges de titulaire et 6 sièges de suppléant** étaient à pourvoir au sein du collège des usagers du Conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de Gestion (UFR DEG).

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
2440	22	0	22	0.90%	3.66

La liste de candidatures suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<b>« Bouge ta Fac »</b> DANGEARD Gwendal POTIER Eléonore CHAMPRENAULT-LAROSE Alan SAGUIPOVA Makka DUGUE Tao ECH-CHAJAI Nohaila	<b>22</b>	<b>3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant</b>

Sont donc proclamés élus :

DANGEARD Gwendal (titulaire)  
CHAMPRENAULT-LAROSE Alan (titulaire)  
DUGUE Tao (titulaire)  
POTIER Eléonore (suppléant)  
SAGUIPOVA Makka (suppléant)  
ECH-CHAJAI Nohaila (suppléant)

**ARTICLE 2 – Durée des mandats**

Les mandats des usagers débiteront à compter de la proclamation des présents résultats (publication sur le site internet de l'établissement et envoi au rectorat), pour la durée des mandats restant à courir.

**Arrêté n°SAGJ-24-006****Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 13 février 2024****ARTICLE 3 – Exécution**

La Responsable administrative de l'UFR DEG est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 - Publication**

Le présent arrêté sera affiché au sein de l'UFR DEG et mis en ligne sur le site internet de l'université [www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr), rubrique « Université », « Élections 2024 - Composantes ».

  
Pascal LEROUX

Arrêté transmis au rectorat le : 16/02/2024	Publié le : 16/02/2024
---------------------------------------------	------------------------